

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 68 (1980)

Heft: [4]

Rubrik: D'un canton à l'autre

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton

Genève

Etre députée aujourd'hui

Pour célébrer le XX^e anniversaire du suffrage féminin à Genève, l'Association genevoise pour les droits de la femme (AGDF) a tenu son assemblée générale le 6 mars, vingt ans jour pour jour après que les Genevoises soient devenues électrices et éligibles. Entre la première législature après la votation et aujourd'hui, le nombre de femmes au Grand Conseil a passé de 9 à 23. C'est là la preuve qu'il s'agissait d'un anniversaire important !

A cette occasion, deux députées du Grand Conseil genevois se sont gracieusement prêtées à l'interview d'une des membres de l'AGDF. Mmes Aliette Aubert et Silka Mueller nous ont parlé de leurs difficultés, de leurs joies, de leurs victoires, mais aussi de l'immense travail qui reste à faire pour nos députées.

Les obstacles que rencontrent les femmes dans la politique sont nombreux, en particulier lorsqu'il s'agit de concilier travail, maternité et mandat politique. Il n'y a quasi pas de femmes députées mères d'enfants en bas âge et celles qui avaient un emploi à plein temps ont dû parfois l'abandonner, totalement ou partiellement.

Car être députée demande beaucoup de temps. Les femmes ne peuvent pas se cantonner dans les commissions sociales même si elles y trouvent généralement plus d'intérêt.

Les députées présentes dans l'assemblée ne manquèrent pas de souligner ce fait. Monique Bauer-Lagier fit remarquer qu'elle faisait partie de la Commission militaire du Conseil des Etats, où elle est non seulement la seule femme, mais également la seule Romande. Quant à Amelia Christinat, elle fait partie de la Commission du National sur les CFF.

Ces deux petits exemples montrent bien que si nous voulons être représentées à tous les niveaux et dans tous les domaines (pas seulement ceux qui concernent uniquement les femmes), il nous faut rattraper le retard qu'on nous a imposé en nous considérant jusqu'en 1960 comme incapables de participer à la gestion des affaires publiques.

Cela n'est pas facile et nos députées ont prouvé, lors de cette soirée, qu'elles ne ménaient pas leurs efforts pour que les femmes puissent, en connaissance de cause, se faire entendre dans tous les domaines de la vie publique, des finances aux constructions de routes, en passant par les visites de prison !

M. G.

Pétition pour la taxe séparée des époux

Le 26 février a été déposée une pétition au Grand Conseil, munie de 3500 signatures, par la commission féminine de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS). Cette pétition vise à corriger une injustice noire du système fiscal : la double imposition des conjoints. Les pétitionnaires demandent en effet que les époux qui travaillent soient taxés séparément, afin qu'ils ne soient plus pénalisés par l'addition de leurs deux salaires : à cause de la progression du taux d'imposition,



à l'autre



D'un canton

les revenus « cumulés » d'un couple marié sont proportionnellement plus imposés que si ces mêmes revenus étaient imposés séparément... comme pour les couples vivant marietalement par exemple.

De plus, les femmes syndicalistes demandent à pouvoir signer la déclaration établie par leur mari. Actuellement, l'épouse ne peut consulter ce document qu'avec l'autorisation du conjoint. On ne peut qu'espérer que M. Ducret, ministre des Finances, se tienne aux déclarations publiques qu'il a faites à plusieurs reprises concernant son souci de ne plus pénaliser les couples mariés dont la femme travaille. Ce serait le moment de passer aux actes, quitte à procéder « par étapes si nécessaire », ainsi que le précise Mme Stroumza, député socialiste, au nom de la commission.

Décès du docteur Cécile Bertrand

L'Association genevoise pour les droits de la femme vient de perdre un de ses membres émérites ; un des plus anciens, resté jeune et actif jusqu'à sa mort, à 84 ans : la doctoresse Cécile Bertrand. Ce remarquable médecin a assumé ses consultations et ses visites jusqu'au soir du 5 mars. Souffrante, elle s'est allitée. Elle s'est éteinte au matin du 9 mars 1980. Pour elle, c'est une mort heureuse. Pour sa famille, ses amis, ses patients, ce départ soudain est un choc douloureux.

Cette femme d'élite était modeste et simple ; d'une grande ouverture d'esprit, d'une honnêteté absolue.

Elle fut l'amie et le médecin d'Emilie Gourd.

Féministe convaincue, elle avait le courage de ses opinions, à une époque où l'idée était plus difficile à faire valoir qu'aujourd'hui. Depuis 1919, elle a fait partie du comité de l'Association genevoise pour le suffrage féminin, prenant une part active non seulement aux discussions, mais aussi aux actions menées par l'Association. L'ayant quitté en 1965 pour mieux faire face à son travail professionnel, elle n'a pas pour cela cessé de s'intéresser aux progrès accomplis et aux améliorations qui restaient à acquérir.

Quand fut créé, sous le patronage de l'Union des femmes, le Fonds Jeanne Reynald, destiné à assurer des soins gratuits aux femmes genevoises sans ressources, Cécile Bertrand en devint le médecin-conseil ; elle l'est resté jusqu'à sa mort.

Comme médecin, on peut dire qu'elle a été exemplaire : sans la moindre idée de tirer profit de son art, elle y a mis tout son cœur ; son intelligence aussi et son bon sens. Ses mains fines et sûres étaient faites pour l'auscultation. Nature généreuse, de son argent et de son temps, elle était toujours disponible pour écouter longuement ses malades, et se tenait au service des patients les plus modestes. Elle a illustré la médecine par l'application qu'elle a faite toute sa vie des principes de cette profession.

C'était encore une musicienne, et si depuis longtemps elle ne pouvait plus pratiquer son violon, faute de temps, elle était fidèle aux concerts d'abonnement. Amie de la nature (la

vraie), elle trouvait dans son jardin (un vrai aussi, plein de fleurs sauvages) beaucoup de joie. Et c'était une fervente de la montagne.

C'est une grande personnalité de la médecine et une grande figure du féminisme qui vient de s'éteindre.

M.-J. Mercier

Vaud

Assemblée générale de l'Union des femmes de Lausanne

Dans ses locaux de la Maison de la Femme, l'Union des femmes de Lausanne a tenu, le 7 février, son assemblée générale annuelle. L'année 1979 fut une année bénéfique : 27 nouveaux membres, les séances mensuelles avec des causeries variées ont été très fréquentées, les consultations juridiques gratuites, qui bénéficient de la présence à tour de rôle de quatre avocats lausannois, ont reçu 649 personnes, hommes et femmes, de Lausanne et d'ailleurs, le Bureau d'aide aux mères, alimenté par la Loterie Romande et par la caisse de l'association, distribue des bons d'épicerie à des femmes en difficulté ; le local de repos pour le personnel du Comptoir Suisse est toujours apprécié : les sociétés féminines lausannoises y assurent une permanence.

Le Comité a été rajeuni ; quatre membres ont demandé à être relevées de leurs fonctions : Mmes Marie Pahud, présidente, Simone Pernet, trésorière depuis 22 ans, Geneviève Conne et Marguerite Benguerel. Elles sont remplacées par Mmes Danielle Schlozer, nouvelle présidente, Yvonne Grosjean, trésorière, Odile Cuany et Cécile Tschopp.

L'Union des femmes de Lausanne, avec son effectif de 200 membres, se veut attentive à toutes les femmes qui recherchent une aide ou un contact humain et désire toujours plus être dans notre ville un foyer lumineux et accueillant.

Selon les statuts de la Fondation Madeleine Moret, le rapport d'activité de 1979 de la Maison de la Femme a été présenté à cette même assemblée, le rapport des comptes, ainsi que le rapport de la Galerie de l'Eglantine. La nouvelle présidente de l'Union des femmes devient également présidente de la Maison de la Femme.

49^e Journée des femmes vaudoises

Organisée par le Centre de liaison des associations féminines vaudoises avec l'appui de la Commission féminine de l'Eglise évangélique réformée vaudoise, la Fédération vaudoise des Unions de femmes et l'Union féminine vaudoise des femmes catholiques, elle s'est déroulée, comme d'habitude, à Lausanne.

Le psychologue Maurice Nanchen, de Sierre, Mmes Dominique de Vargas (Pro Familia) et Janine Viret entourés de quelques adolescents, se sont exprimés sur le thème bien connu des relations adultes-adolescents.



D'un canton



à l'autre



D'un canton

Il ressort de cet échange de vues qu'il n'existe pas de panacée pour éviter les crises d'adolescence qui sont plutôt des crises du système familial que seuls le dialogue, la confiance et le « respect de l'écoute » peuvent dénouer. La famille est un organisme qui naît, grandit et meurt ; il est formé de gens vivant ensemble en fonction de buts et de lois non écrites mais impératives. Une entrée ou une sortie le pertube. On y rencontre deux tendances parmi ses membres qui y ont chacun leur place : le statu quo et le changement, nullement inconciliables d'ailleurs. Il n'y a pas de famille « idéale ». Il faut qu'elle passe par des crises pour retrouver un nouvel équilibre. Il faut apprendre à renégocier manières de vivre et de s'exprimer au moment où les adolescents signalent brutalement parfois qu'ils vont prendre de la distance, qu'ils vont partir, car c'est venu pour eux le temps de l'autonomie physique et psychique. Leur entrée dans la vie d'adultes peut être lourde de conséquences quant aux choix qu'ils feront. Aux aînés de les prendre au sérieux, d'être disponibles quand il le faut, de discuter avec eux, de respecter leurs opinions, de leur répondre comme ils auraient voulu qu'on le fit pour eux jadis.

Adolescence, fascinante adolescence, avec ses joies et ses tristesses, qui ne cesse de nous suivre, puisque nous passons notre vie d'adultes à tenter de vivre nos rêves de cette époque. Et puis, qu'on se le dise, « la crise d'adolescence » n'est un problème que lorsqu'on en fait un problème !

M. K.

L'égalité et la Constitution vaudoise

Même titre que dans le dernier numéro, et pour cause ! La motion du député Max Leresche demandant l'introduction dans la Constitution d'un article garantissant l'égalité entre hommes et femmes devait être à l'ordre du jour de la dernière session du Grand Conseil. L'objet fut étudié par une commission parlementaire qui avait terminé son travail à temps, mais le Conseil d'Etat a décidé de le retirer de l'ordre du jour.

Il est quand même curieux que ce phénomène arrive si souvent aux problèmes qui touchent les femmes ! Rappelez-vous : sur le plan fédéral, l'exécutif avait demandé des prolongations d'un an pour les problèmes de l'avortement et de l'égalité !

S. Ch.

Neuchâtel

Issues de la même veine poétique...

... fascinées toutes deux par l'écriture, Corinna Bille et Anne-Lise Stauffer-Grobéty sont secouées par l'inspiration.

Forte de son expérience de jeune romancière, Anne-Lise Stauffer-Grobéty, sollicitée par la SSEC de La Chaux-de-Fonds, a charmé l'auditoire des conférences du mardi en parlant du métier de la femme écrivain mère de famille, confrontée aux réalités parfois dures de la vie quotidienne, mais domi-

née, sinon subjugée par une irrésistible envie d'écrire. Sur cette destinée qui est la sienne, elle a projeté un rayon lumineux et rassurant en donnant aussi lecture d'une page de Corinna Bille, parue dans la « Revue neuchâteloise », qui révèle la force de cette vocation devenue passion.

Anne-Lise, comme Corinna, affectionne et cultive ce contact intime avec les valeurs poétiques qui se dégagent de la nature aux richesses inépuisables. De leurs écrits se dégage une solide volonté de réflexion indépendante et de personnalisation sécurisante de la femme. Ce fut aussi la dominante laissée par la conférence d'Anne-Lise Stauffer-Grobéty, qui a repris le flambeau des lettres féminines romandes tombé trop tôt des mains de Corinna Bille et qui saura, avec Anne Cunéo, Monique Läderach, Anne-Catherine Ménétray, le hisser toujours bien haut, avec d'autres encore, de la même trempe.

Intenses activités féminines

Nous retiendrons entre autres parmi elles :

1. Le *cours d'instruction civique* en trois séances, sous la direction experte et amicale de Mme Heidi Deneys, mis sur pied par l'*ADF et les Consommatriques de La Chaux-de-Fonds*, qui a initié les participantes au langage parlementaire et aux connaissances d'ordre juridique ou civique indispensables à toute citoyenne. C'est ainsi que les termes constitution, loi, arrêté, ordonnance, référendum, initiative, pétition, motion, postulat, etc., etc., n'ont plus de secret pour elles et qu'elles y voient plus clair dans la répartition des pouvoirs et compétences, encore souvent mal délimités, entre Confédération, cantons et communes et dans les attributions des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, autant d'acquisitions qui leur rendront aussi plus aisée la compréhension du jargon parlementaire.

2. La *récupération de l'aluminium*, pour laquelle les *Consommatriques de La Chaux-de-Fonds* ont enfin obtenu, après plus d'un an d'efforts, l'appui de la Commune. Elle vient de donner son accord pour une campagne de récupération de ce métal, qui doit débuter le 15 mars. Les transports publics en supportent les frais, tandis que la récupération elle-même sera assurée avec la collaboration des Consommatriques, du WWF, des Magasins du Monde et des Amis pour le Futur.

3. L'*Assemblée générale du Centre de liaison*, à Neuchâtel, qui salua par applaudissements l'adhésion de deux nouveaux membres collectifs, l'Union féminine COOP et les Mères chefs de famille, portant à 24 le nombre des associations adhérentes. Le rapport circonstancié de la présidente, Mme Denise Ramseyer, qui sera publié, fait état des multiples et variées activités du Centre durant l'année écoulée, de sa présence diligente dans plusieurs commissions cantonales ou romandes, des consultations juridiques gratuites de Me Claudine Gabus, etc. L'idée d'une Journée des Femmes neuchâteloises pour cet automne, émise par le comité, a trouvé l'appui unanime des 40 déléguées, avec pour thème : apporter aide et soutien aux femmes battues et aux enfants maltraités. Les associations sont invitées à communiquer leurs sugges-

tions à cet égard. L'assemblée statutaire fut suivie d'un exposé d'intérêt majeur par Mme Simone Schaeppi sur le développement des soins à domicile dans le canton, sujet qui mériterait d'être relaté en détail, mais le manque de place...

4. Il ressort avant tout de la séance du *comité cantonal de la section neuchâteloise FRC* (Fédération romande des Consommatriques) que l'assemblée générale de la section se tiendra le jeudi 24 avril, à Cernier, dans la Salle du Tribunal, et aura pour thème central *le bibliobus et ses tournées* dans le canton, sujet qui sera traité par le responsable du bibliobus, M. Vaucher. Le bibliobus même, au retour de sa tournée, sera à proximité et pourra être visité en détail. L'abondance des questions débattues à cette séance ne nous permet pas de nous y arrêter.

Jenny Humbert-Droz

Valais

Une association pour « retravailler »

L'an passé, à la même époque, le groupe d'étude pour la coordination des associations intéressant les femmes valaisannes invitait Mmes Blanche-Marie Gonin de l'ORPER à Lausanne et Danielle Friedli du CORREF à Genève pour qu'elles présentent les activités et objectifs de leurs centres respectifs. A l'issue de leurs exposés, les questions fusèrent et s'établiront entre les animatrices et les auditrices un dialogue nourri : le problème de la réinsertion professionnelle des femmes, après une longue interruption, se pose avec acuité dans notre canton aussi.

Mme Isabelle Dirren, psychologue et orienteur professionnel se chargea d'organiser une deuxième rencontre pour examiner la situation en Valais et débattre de la manière de procéder. A son appel répondirent favorablement les responsables des associations féminines, nos députés au Parlement national et cantonal et les femmes de bonne volonté, prêtes à s'engager dans une action. Divers groupes de travail s'organisent : secrétariat, recherche de fonds, enquête sur les besoins et possibilités, élaboration de statuts.

Après une lente germination, les résultats se concrétisent : le 14 avril se tiendra l'assemblée constitutive d'une association qui se donne pour but « de créer et de gérer un centre de rencontres, d'orientation personnelle et de réinsertion professionnelle pour les femmes ».

Forcer les chasses gardées

Mère de famille et vigneronne, Mme Marguerite Bender, de Dorénaz, postule au poste de préposé à l'Office de surveillance de la Régie fédérale des alcools.

Elle s'adresse aux inspecteurs valaisans concernés et la réponse du canton est positive. Mais Berne se montre réticent : il n'y a jamais eu de femmes à la régie.

Tenace, la candidate parvient, après moult démarches à s'inscrire au cours de Romanshorn. Et, seule de son sexe parmi 40 participants, y voit ses qualifications reconnues.

La voici nommée, exerçant ses fonctions. « Au village, ça se passe bien », dit-elle.

F. Bruttin

à l'autre
Bonjour, Madame la Présidente

Hier, l'Ecole Polytechnique Universitaire de Lausanne prenait officiellement congé de l'un de ses professeurs, Mme Erna Hamburger.

Elle s'y était affirmée, d'emblée comme une personnalité originale et forte, seule étudiante de sa volée et première de sa promotion. Nantie d'un diplôme d'ingénieur-électricien, bientôt assorti d'un doctorat ès sciences techniques, Mme Hamburger est d'abord engagée à la section des travaux de recherches industrielles de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich, travaille ensuite dans le secteur privé jusqu'à ce que l'EPUL l'appelle comme chef de travaux, puis comme professeure.

Esprit lucide où l'intuition s'allie à une rigueur imperturbable de raisonnement, c'est aussi un tempérament généreux d'une disponibilité permanente à l'égard de ses étudiants, de ses collègues et des sociétés techniques et féminines.

Présidente du BPW suisse, elle s'apprête aujourd'hui à recevoir à Montreux du 25 au 31 mai prochain, le 15^e Congrès de la Fédération Internationale des Femmes de Carrières Libérales et Commerciales et son Jubilé d'Or. Sous son alerte direction, tous les clubs du pays, de Zurich à Sierre, se donnent la main pour préparer ces rencontres et accueillir les quelques 2000 déléguées en provenance des cinq continents. Mettant déjà en pratique le thème choisi : « Mutual Understanding ».

F. B.

Jura
Les femmes vont voter !

Le Bureau de la condition féminine met les points sur les i : les Jurassiennes votent. Qu'on ne vienne plus dire que les femmes restent à l'écart, qu'elles ne font pas « leur devoir électoral ». Dans certain district, elles sont même plus nombreuses que les hommes à se rendre aux urnes.

Une nouvelle enquête réalisée par le Bureau de la condition féminine détrône la légende selon laquelle les femmes sont indifférentes à la chose publique. Une analyse du scrutin du 21 octobre dernier (élections fédérales) nous apprend que le 55,5 % des femmes inscrites ont participé aux élections contre le 62,8 % des hommes pour l'ensemble du Jura. Mais dans le district de Porrentruy, elles ont été plus nombreuses : 51 % de femmes contre 49 % d'hommes. Le BCF souligne aussi l'absence des femmes sur les listes électorales du 21 octobre. Les femmes n'ont donc pas pu voter pour des femmes.

Constitutions ecclésiastiques

S'agissant de la Constitution de l'Eglise romaine, les femmes ont participé au scrutin de façon légèrement plus élevée que les hommes. C'est l'inverse qui a été enregistré touchant la Constitution de l'Eglise réformée évangélique.

Constitution catholique romaine : 31,1 % des femmes inscrites, 30,4 % des hommes, participation globale 30,8 %. Constitution réformée évangélique : 19,8 % des femmes inscrites, 21,7 % des hommes inscrits participation globale 20,7 %.

D'un canton
Prochaines élections : les communes

Voici la conclusion du BCF : « Pour la première fois simultanément dans toutes les communes, cet automne, on élira les autorités locales. Il sera intéressant à cette occasion d'analyser la participation des femmes et des hommes à ces 82 scrutins. Les partis politiques n'ignorent plus que les femmes sont majoritaires dans le corps électoral, ils n'ignorent désormais pas non plus que, même lorsque seuls des hommes briguent des suffrages, comme ce fut le cas lors des dernières élections fédérales, les femmes « font les décisions » à une quasi parité avec des hommes. En tireront-ils des enseignements ? A quand la première femme maire d'une commune de la République et canton du Jura ? Cet automne ? »

On le voit, les enquêtes du BCF mettent les faits en évidence qu'ils soient participation aux votes ou absence féminine sur les listes électorales. En conclusion, il lance une espèce d'ultimatum aux partis politiques. Il sera intéressant d'observer ce qui se passera lors des élections communales de 1980.

Hommes et femmes constituent une Association pour la défense des droits de la femme (ADDF)

Une nouvelle association est née pour défendre les droits de la femme, à Delémont le 14 février 1980. Les membres de cette organisation se recrutent dans le canton du Jura et dans les districts proches, le Jura-Sud. Fait sympathique, des hommes sont parmi les fondateurs, en minorité mais bien décidés à faire triompher les droits de la femme. Ils affirment avec les femmes que la condition de la femme est liée à la condition faite aux hommes, qu'elle ne doit pas être vue de façon isolée, qu'il s'agit d'un fait de société.

L'ADDF s'attachera à examiner des conditions de vie, de travail et les droits de la femme en accordant une priorité aux femmes les plus défavorisées. Elle entend faire connaître les problèmes et — dans la mesure du possible — trouver des solutions.

L'ADDF se réserve de prendre position sur les questions relatives aux femmes sur le plan régional, national, international ; d'intervenir auprès du Parlement, notamment lors de l'élaboration des lois cantonales. Elle s'attachera à informer, surtout dans les campagnes où l'information paraît insuffisante.

Anne-Marie Steullet

Berne francophone
Démission de la présidente du Parti radical

La présidence du Parti radical du Jura bernois (PRJB) incombe à Mme Madeleine Sieber, de Mont-Soleil, qui a demandé à être déchargée de ses fonctions. Elle a été remerciée pour l'excellent travail fourni depuis 1978. M. Edouard Amman, de La Neuveville lui succédera à la tête du parti.

à l'autre
Pas de femme au bureau de vote

A Moutier, les femmes ne sont plus convoquées par le Conseil municipal en qualité de membres du bureau de vote. Le chancelier explique que les femmes trouvaient constamment des excuses : repas à préparer, enfants, ménage, pour ne pas accepter de charges lors des votations ou élections. On ne les invite plus.

La participation au bureau de vote était une bonne occasion de se familiariser avec les modes de consultations populaires. Qui en redemandera ?

Inégalités lors du choix des formations

Le directeur de l'Office d'orientation scolaire et professionnelle des districts de Courtelary et Moutier a établi pour la première fois un inventaire dissocié des solutions choisies par les filles et par les garçons dans leur choix professionnel.

Selon une enquête, on découvre que les filles rencontrent des difficultés spécifiques lorsqu'elles envisagent leur voie de formation. Au 18 juin 1979, le 73,5 % des filles et le 84,9 % des garçons des classes terminales avaient été admis en école ou étaient au bénéfice d'un contrat d'apprentissage.

Les secteurs traditionnellement féminins

64,5 % des garçons ont choisi la solution de l'apprentissage contre 43,6 % des filles. Ces dernières se cantonnent encore souvent dans des secteurs habituellement féminins. Par contre, les admissions dans les écoles montrent un phénomène inverse avec 29,9 % des filles contre 20,3 % des garçons.

Pour les filles, il s'agit souvent d'obtenir une formation de base ou préparatoire avant d'envisager une profession dont le début est fixé à 18 ou 19 ans. L'office d'orientation souhaite que les possibilités d'apprentissage se développent surtout en variétés. Ainsi, les jeunes filles pourraient embrasser des professions moins coutumières.

Pour cette dernière année, les professions paramédicales ont été très prisées chez les filles tandis que les garçons se sont tournés vers la mécanique et l'électricité. D'une manière générale, on a constaté que filles et garçons ont bien fréquenté les séances de l'office d'orientation. Les écoliers et écolières ont également profité des stages qui leur ont été offerts dans les entreprises. Il s'agit d'un séjour de moins d'une semaine où l'adolescent est directement en contact avec la profession et le monde professionnel qui l'intéresse (ou l'intéressera éventuellement) ; 351 stages ont été organisés en 1979 qui ont permis à des jeunes de s'approcher de 88 métiers différents.

Il va de soi que la diversification professionnelle est liée aux efforts des entreprises. Plus l'éventail se restreint, moins il y a de possibilités, pour les filles, de sortir des sentiers battus. Mais tout n'est pas là. Il faut voir que certains conditionnements jouent un rôle de frein.

Ces inégalités lors du choix d'une profession n'auront plus la vie bien longue si les offices d'orientation — comme c'est le cas ici — usent de leur patience et de leur expérience pour déboulonner les vieux mythes.

Présidente de la Société des Beaux-Arts

A Bienne, Mme Franziska Burgermeister a été appelée à la présidence de la Société des Beaux-Arts. C'est la première fois qu'une femme assumera cette charge.

A venir

Femmes pour la paix (GE)

Les Femmes pour la paix ont désormais leur permanence, tous les lundis de 14 heures à 16 h. 30, dans les locaux de l'Institut de la Vie, rue St-Ours 6, 1205 Genève, tél. 29 99 29. Elles rappellent en outre qu'il est toujours possible de joindre une de leurs trois commissions de travail, même pour une durée limitée.

Après le divorce... (VD)

Six rencontres auront lieu à Lausanne sur le thème « Après le divorce ou la séparation, un nouveau départ », animées et organisées par M. André Chappot, formation en pédagogie curative, animation de groupe et thérapie familiale, et Mme Olga Delaloye, du secrétariat romand de la FSEA (Fédération suisse pour l'éducation des adultes). Réflexions par groupes de 12 personnes maximum ; les 16 et 30 avril, 14 et 28 mai, 11 et 25 juin 1980, de 20 à 22 heures, au Cartel romand HSM, 2, av. de Rumine, 1005 Lausanne. Renseignements et inscriptions : Mme Olga Delaloye, 64, av. de Rumine, 1005 Lausanne.

Vie sociale (NE)

Le comité de la *Crèche des Bercles*, rue des Bercles 2, Neuchâtel, informe que sa nursery a fait l'objet d'un effort spécial de développement. Accueil d'enfants dès la naissance à l'âge scolaire. Prix à l'heure Fr. 2.- ou à la journée complète avec repas Fr. 14.50. Arrangements possibles selon les conditions de famille.

Lyceum Neuchâtel-Ville (NE) (local Fausses-Braies 3)

21 avril : Conférence Simone Rapin sur le théâtre. 28 avril : Souper et musique par les deux fils Pantillon. 2 mai : Film plan fixe de Michel Bory sur Jenny Humbert-Droz (en collaboration avec l'ADF). 12 mai : M. Robert Porret, film avec M. le pasteur Deluz.

A « Réalités » (RSR)

Magazine diffusé de 14 à 15 heures, du lundi au vendredi, sur le second programme de Radio suisse romande. Lundi 14 avril : entretien avec Corinne Chaponnière et Martine Grandjean, rédactrices du journal mensuel « Femmes suisses » ; interview de Suzanne Vulliamy, nouvelle présidente de l'Association vaudoise pour les droits de la femme. Lundi 28 avril : échos de la « Journée de la femme » du 23 avril 1980, à la Foire suisse d'échantillons, à Bâle.

Célébration du 8 mars, Journée internationale des femmes

Débat à Genève

Elles étaient plusieurs centaines de jeunes, très jeunes et moins jeunes venues à la Maison de St-Gervais. Dès 14 heures, quatre groupes de travail se sont réunis avec pour thèmes : l'égalité, l'avortement, la dixième révision de l'AVS et la situation des femmes immigrées. Un large débat a suivi de 17 heures à 19 heures passées, au cours duquel plusieurs questions très directes furent posées à un conseiller administratif, un syndicaliste, une députée et deux médecins. J'ai particulièrement aimé la façon courageuse avec laquelle le médecin-chef de la polyclinique de gynécologie a défendu l'usage des prostaglandines dans la pratique de l'avortement devant un public hostile, même très hostile à cette pratique.

La résolution suivante a été acceptée à la fin de la manifestation, elle lance un MOUVEMENT DE FEMMES pour des actions ponctuelles.

- Les femmes gagnent 1/3 de moins que les hommes.
- Les travailleuses sont discriminées dans l'AVS.
- Elles sont licenciées quand elles sont enceintes.
- Elles sont discriminées dans la formation.
- Elles n'ont pas droit à une maternité choisie.
- 39 % des femmes ont un travail salarié : en plus, les tâches ménagères, sont estimées à 40 heures de travail (pour une famille de 2 adultes et 2 adolescents).
- 10 % des femmes qui travaillent professionnellement ont un salaire inférieur à Fr. 1000.-.
- Le salaire horaire moyen des femmes est de Fr. 11.70.
- Le salaire horaire moyen des hommes est de Fr. 15.64.
- L'avortement reste interdit légalement ; lorsque des femmes doivent avorter, c'est souvent cher et dans de mauvaises conditions.
- La majorité des hommes leur laisse la responsabilité de la contraception.
- Dans la sexualité, le droit au plaisir des femmes est nié.
- L'isolement dans le ménage et sur le lieu de travail et les nombreuses heures de travail empêchent les femmes de lutter pour leurs revendications.
- Le regroupement des femmes sur leur lieu de travail, dans leur quartier, dans la vie sociale (crèches, librairies, dispensaires, etc.) est le moyen le plus efficace de faire entendre leur voix et de défendre leurs revendications. Mais cela ne suffit pas.

A écouter...

Les poèmes les plus représentatifs de Pierrette Micheloud, dits par elle-même, avec intermèdes de piano (Jeanine Gaudibert). Ce disque fait partie de la collection « Paroles » des éditions VDE et Gallo, 46, rue de l'Ale, Lausanne et coûte Fr. 24.-.

faut aussi coordonner ces actions pour mettre le maximum de chances de notre côté. Pour cette raison, nous sommes pour la création d'un mouvement des femmes large et unitaire. Car c'est dans nos luttes communes, y compris nationales et internationales, que nous élargirons l'émanicipation des femmes à tous les niveaux de la société.

Que toutes celles qui sont d'accord avec ces objectifs et pour une campagne immédiate nous rejoignent « Pour un mouvement des femmes ». J. B.-W.

Table ronde à Renens

La salle du Centre de Rencontre et d'Animation était comble, samedi 8 mars, pour la table ronde organisée par les femmes du POP sur le sujet « Femmes : quelle égalité ? ».

Les inégalités dans la vie quotidienne et dans l'organisation sociale ; inégalité et mentalités ; quelle égalité, quelle différence ? quelle stratégie pour aller vers l'égalité ? Tels sont les principaux thèmes qui furent abordés au cours d'un débat riche et abondant, animé par A-C. Menérey, et où s'exprimèrent Mmes Bettex, de l'Association des mères chefs de famille, M. Bonnard, du journal « Tout va bien », R. Dreifuss de la Commission féminine de la VPOD, M. Meuwly, du journal « 24 Heures », et M. Zurcher du Mouvement populaire des familles, ainsi que, dans la salle, de nombreuses participantes.

Si l'ampleur des questions soulevées n'a pas permis d'aboutir à des conclusions « bien ficelées », le nombre, l'intérêt et la diversité des interventions ont bien montré que les femmes ont beaucoup à dire sur l'inégalité, qu'elles ont beaucoup à demander mais aussi beaucoup à offrir, et qu'il s'agit pour elles de se faire entendre.

R. C.

Exposition à Lausanne

Le 8 mars 1980, pour célébrer la Journée internationale des femmes, les Femmes en lutte ont organisé une exposition retraçant 10 ans d'histoire des femmes, de 1970 à 1980, à la salle St-Laurent à Lausanne.

Des panneaux muraux retraçaient dans ces grandes lignes l'histoire des différentes luttes menées par les femmes ouvrières, vendeuses, etc. Différents groupes qui contribuèrent à l'amélioration du sort des femmes et de sa condition y étaient présentés en quelques mots, nous y avons relevé entre autre le groupe garderie, les mères chefs de famille, le consultorio, le foyer Malley-Prairie, la Maison de la Femme avec son BIF et ses consultations juridiques, etc.

Deux films « Suzanne » et « Angèle Stalder » de Jacqueline Veuve y étaient montrés également. La participation était bonne et nous y avons même croisé quelques hommes-amis qui évoluaient très à l'aise dans ce monde « féminin », les mentalités changent peu à peu, heureusement !

Manuela Keller